



erdre gesvres
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rapport annuel

Sur le prix et la qualité du
Service public de prévention et de
Gestion des déchets ménagers
et assimilés (SPPGD)

2019 / 2020

Téléchargeable sur www.cceg.fr

Sommaire

PARTIE 1 >LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
Chapitre 1 Le territoire desservi	5
1.1 Territoire desservi	5
1.1.1 Présentation du périmètre	5
1.1.2 Déchets pris en charge par le service et mode de collecte	6
1.1.3 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement	7
Chapitre 2 Les grands chiffres	8
2.1 Tonnages collectés et traités	8
2.2 Evolution des quantités collectées	10
Quantités des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés	10
10	
2.3 Les objectifs règlementaires	11
Chapitre 3 La prévention des déchets et la communication	12
3.1 Description des actions de prévention des déchets	12
3.2 Description des actions de communication	17
Chapitre 4 La collecte des déchets : organisation et évolution	22
4.1 Précollecte	22
4.2 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire	23
4.3 Organisation de la collecte en porte-à-porte	26
4.3.1 Spécification de la collecte	26
4.3.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers	26
4.4 Focus sur les déchèteries	27
4.4.1 Jours et heures d'ouverture	27
4.4.2 Fréquentation des déchèteries	27
4.5 Evolution des tonnages collectés par flux	28
Chapitre 5 Le traitement des déchets : organisation	30
5.1 Localisation des unités de traitement existantes et nature des traitements	30
Chapitre 6 Impact environnemental et sanitaire	32
6.1 Exemples d'indicateurs	32
Chapitre 7 La concertation et les échanges quotidiens avec le public	33
7.1 Descriptions des moyens de concertation	33
7.2 Les échanges quotidiens avec le public	33
PARTIE 2 >LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	35
Chapitre 8 Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets	36
8.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets	36

8.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	38
Chapitre 9 Budget, coût du service et financement	39
9.1 Le montant annuel global des dépenses et des recettes liées aux investissements et au fonctionnement du service	39
9.2 Le coût aidé du service public	40
9.3 Le financement du service public	41
Chapitre 10 Structure du coût	43
10.1 La nature des charges	43
10.2 La nature des produits	44
Chapitre 11 Coût des différents flux de déchets	45
11.1 La part relative des flux dans le coût du service public	46
11.2 Le coût des différents flux ramenés à la tonne	47
11.3 Le coût des différents flux ramenés à l'habitant	48
ANNEXE	50

Partie 1

> Les indicateurs

techniques

Partie 1 > les indicateurs techniques

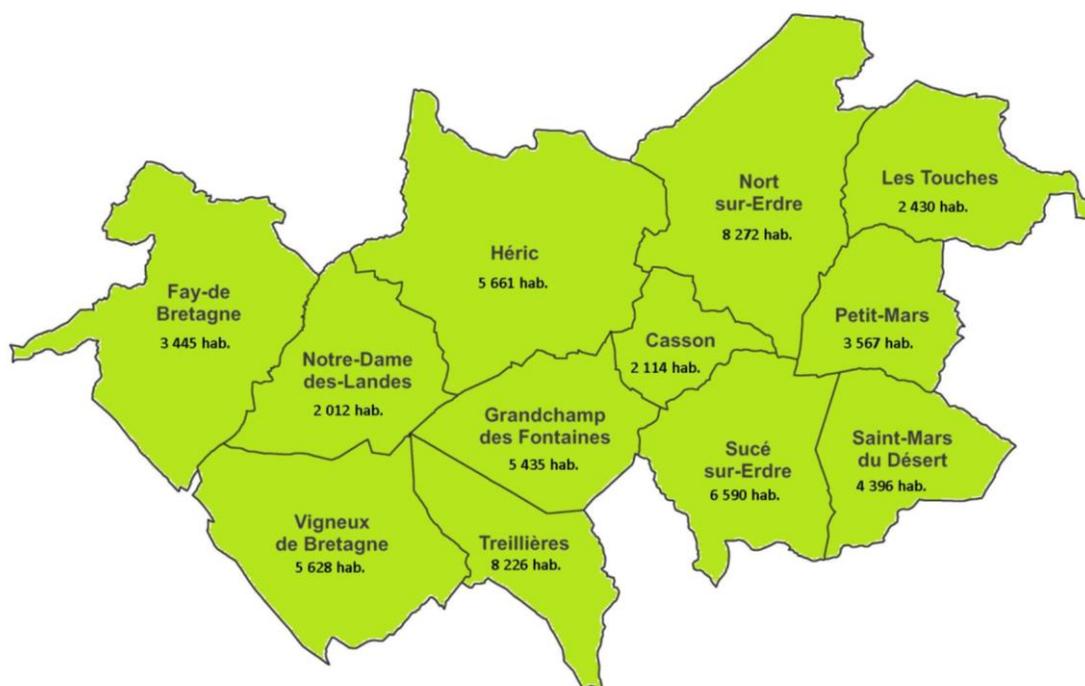
Chapitre 1

Le territoire desservi

1.1 Territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre

LIMITES ADMINISTRATIVES DU TERRITOIRE CONCERNÉ ET POPULATION CONCERNÉE



> **Territoire concerné :**

Population municipale INSEE au 1^{er}/01/2019 : **61 123 habitants**

Population municipale INSEE au 1^{er}/01/2020 : **62 179 habitants**

> Territoire d'habitat mixte à dominante rurale (509.36 km², 122 hab/km²)

> Population en hausse

Le SPPGD dessert environ 26500 usagers : 25 500 ménages et 1000 usagers assimilables (commerces, artisans, communes...).

1.1.2 Déchets pris en charge par le service et mode de collecte

La Communauté de Communes met en œuvre les équipements et les services liés à la collecte des déchets des ménages mais aussi des déchets assimilés à ceux des ménages. Il s'agit alors des déchets provenant d'autres producteurs (entreprises, professionnels, administrations, associations, etc.) et qui peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières.

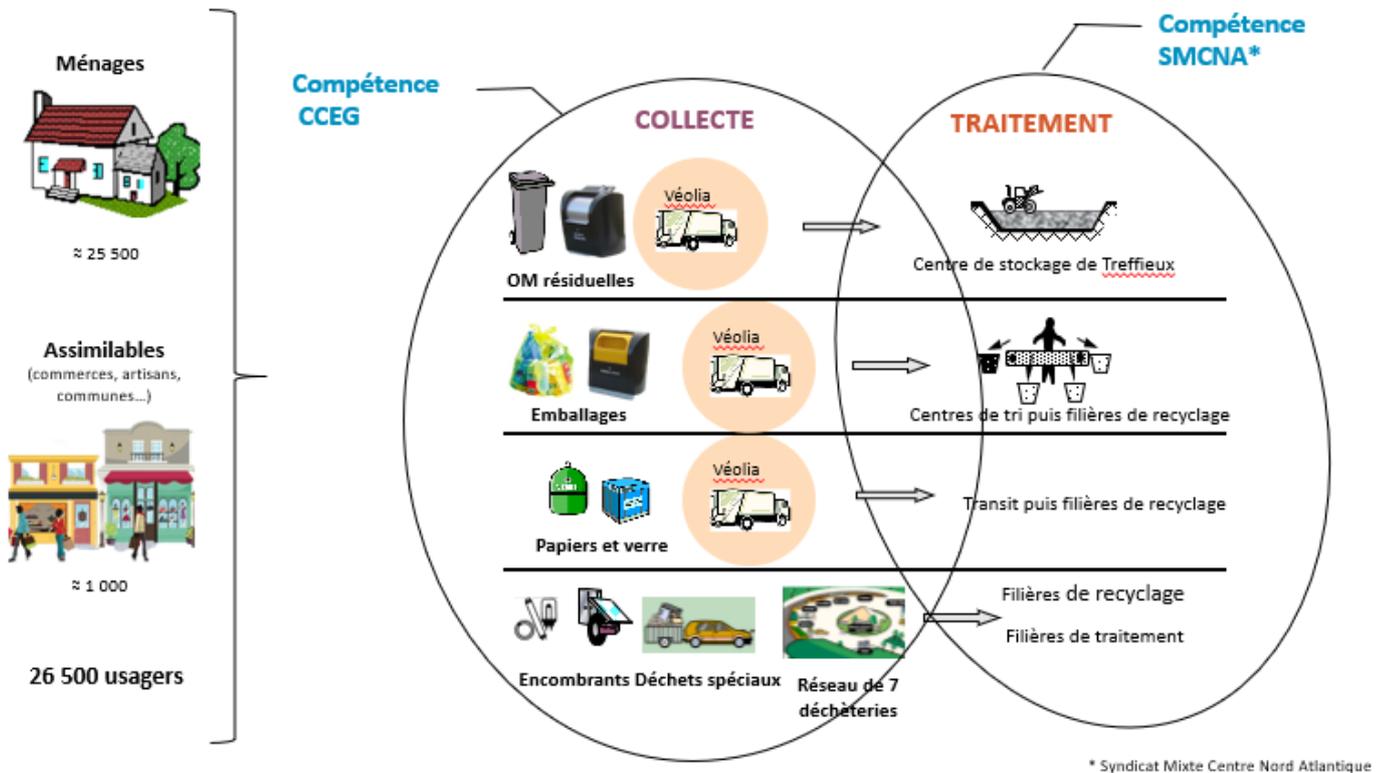
Ordures ménagères résiduelles	Collecte au porte à porte en bacs roulant toutes les 2 semaines C0.5 (ou toutes les semaines pour certains gros producteurs)	Collecte par apport volontaire enterré dans certains quartiers d'habitat dense
Emballages	Collecte au porte à porte en sacs jaunes toutes les 2 semaines C0.5	Collecte par apport volontaire enterré dans certains quartiers d'habitat dense
Verre	Collecte par apport volontaire	
Papier	Collecte par apport volontaire	
TLC (textiles, linges de maison et chaussures)	Collecte par apport volontaire organisée par l'association Le Relai	
Encombrants, déchets dangereux	Collecte par apport volontaire en déchèteries	
Déchets verts/souches	Gravats	Tout-venant
Bois	Cartons	Ferraille
Déchets dangereux des ménages (DDM)	Déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)	Mobilier
Amiante	Pneus	Objets réemployables

*** Les objets d'occasion peuvent aussi être apportés directement dans les boutiques solidaires de la Recyclerie Centre Nord Atlantique. L'une d'entre elle est située sur la CCEG à Nort sur Erdre, les autres sont localisées à Savenay, Blain et Drefféac.*

>> La communauté de communes organise une collecte des déchets déposés à côté des Points recyclage par des usagers ou passants ne respectant pas les modalités de collecte. Il s'agit donc de dépôts sauvages.

1.1.3 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

- > La Communauté de communes Erdre & Gesvres (CEEG) exerce la compétence « collecte » des déchets.
- > La CCEG adhère au **Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA)** pour le "traitement" des déchets.



Le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique regroupe **5** Communautés de communes. Le territoire du syndicat se compose de 40 communes, ce qui représente environ **155 000 habitants**.

LIMITES ADMINISTRATIVES DU TERRITOIRE CONCERNÉ ET POPULATION CONCERNÉE PAR LE SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT



Le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique exploite l'installation de stockage des déchets résiduels de Treffieux et le centre de tri jusqu'à sa fermeture définitive en mars 2020.

Il gère également le transport et le traitement de tous les déchets des déchèteries.

Il mène également différentes actions en faveur de la réduction des déchets.

Partie 1 > les indicateurs techniques

Chapitre 2

Les grands chiffres

2.1 Tonnages collectés et traités

Bilan 2019

	OMr	Emballages	Verre	Papier	Textiles	Déchèteries	Dépôts sauvages	Total	
Collecté	6 986	1 632	2 932	1 221	320	27 363	139	40 593	
Traité									
Ré-emploi					198	12		210	0,5%
Recyclage		958	2 947	1 213	101	3 816		9 035	22%
valorisation matière						7 101		7 101	18%
Valorisation organique						10 451		10 451	26%
Valorisation énergétique					19	667	139	825	2%
Enfouissement (et autres éliminations sans valorisation)	6 986	486			2	5 387		12 861	32%

Bilan 2020

	OMr	Emballages	Verre	Papier	Textiles	Déchèteries	Dépôts sauvages	Total	
Collecté	7 288	1 788	3 131	1 132	256	26 209	171	39 975	
Traité									
Ré-emploi					150	5		155	0,4%
Recyclage		1 030	3 270	1 125	83	3 759		9 267	23%
valorisation matière						6 532		6 532	16%
Valorisation organique						9 893		9 893	25%
Valorisation énergétique					21	556	171	748	2%
Enfouissement (et autres éliminations sans valorisation)	7 288	559			2	5 406		13 255	33%

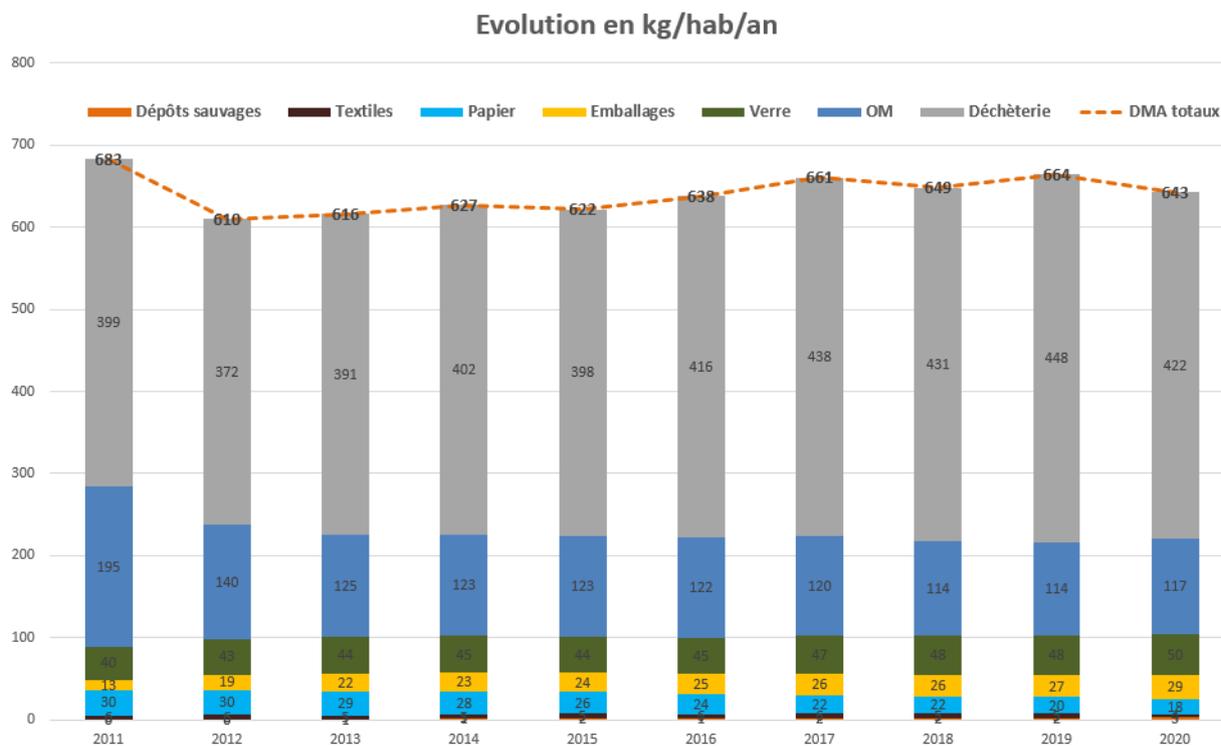
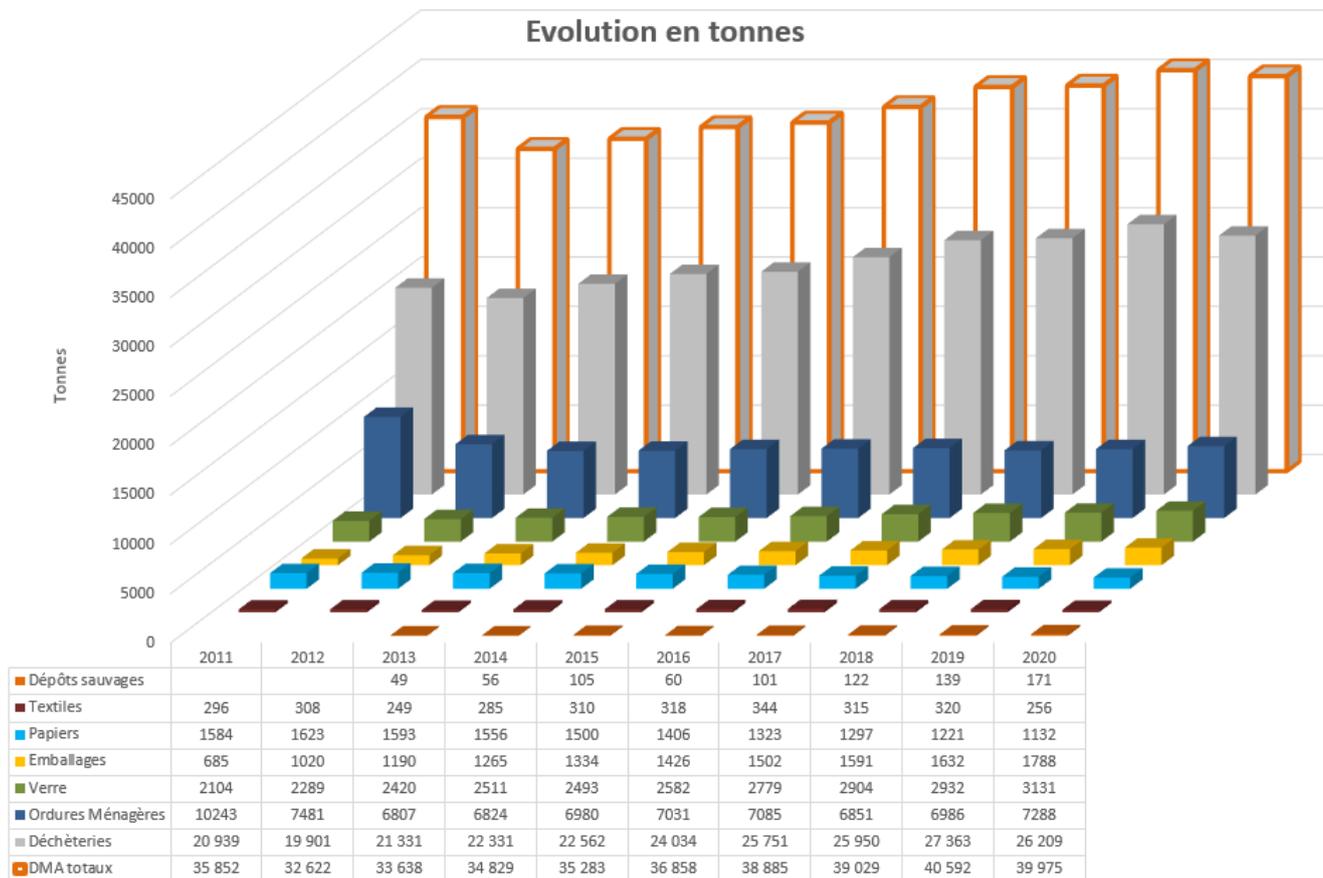
>> Un léger écart existe entre les tonnages collectés et traités du fait des stocks ou freintes au niveau des centres de tri ou de transit.

Concernant le réemploi, seuls les apports en déchèterie sont comptabilisés (les apports réalisés directement dans la boutique solidaire de Nort sur Erdre ne le sont pas).

Les emballages enfouis sont en réalité des erreurs de tri qui ne peuvent être recyclés. Ils sont enfouis ou valorisés en Combustibles Solides de Récupération (CSR).

2.2 Evolution des quantités collectées

Quantités des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés



2.3 Les objectifs réglementaires

Alors que la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à une Transition Énergétique pour une Croissance verte réaffirme que la politique de réduction des déchets est une priorité qui prévaut sur tous les autres modes de traitement. Ainsi, en matière de déchets, la hiérarchie suivante s'applique donc : **prévention, préparation en vue du réemploi, recyclage, valorisation matière, valorisation énergétique et élimination.**

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite « loi Agec ») fixe de nouveaux objectifs plus ambitieux. Voici les résultats du SPPGD par rapport à certains de ces objectifs :

<p>Diminution des Déchets Ménagers et Assimilés (en kg/hab/an)</p> <p>Objectif : - 15 % en 2030 par rapport 2010</p> <p>2019 : +3 %</p> <p>2020 : 0%</p> 	
<p>Taux de valorisation matière et organique des tonnages (en %) – hors inertes</p> <p>Objectif : 55% en 2020, puis 65% en 2025</p> <p>2019 : 59%</p> <p>2020 : 58%</p> 	<p>Taux de réutilisation ou recyclage (en %) – y compris les inertes</p> <p>Objectif : 55% en 2025, 60% en 2030, 65% en 2035</p> <p>2019 : 39%</p> <p>2020 : 39%</p> 
<p>Réduction des tonnages enfouis (en %)</p> <p>Objectif : -30% en 2020 par rapport à 2010, -50% en 2025</p> <p>2019 : -12%</p> <p>2020 : -9%</p> 	<p>Réduction de la part des déchets enfouis</p> <p>Objectif : 10 % des DMA en 2035</p> <p>2019 : 30%</p> <p>2020 : 31%</p> 

Partie 1 > les indicateurs techniques

Chapitre 3

La prévention des déchets et la communication

3.1 Description des actions de prévention des déchets

Depuis 2015, certaines des actions menées par la Communauté de Communes sont réalisées **en partenariat avec le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA)**.

Ces actions portent plus particulièrement sur : les biodéchets, la réduction du gaspillage alimentaire, la réparation / le réemploi, l'économie circulaire, la sensibilisation du public.

Les actions de sensibilisation

La Communauté de Communes mène des actions à destination du grand public afin de diffuser des messages sur la prévention et d'inciter les habitants à réduire leurs déchets.

Différentes actions ont été proposées :

- 28 avril 2019 : sensibilisation au compostage et au paillage lors du troc plantes de l'association « Les Petits Jardins Marsiens » à Petit Mars
- 6 avril, 9 et 10 novembre 2019 : sensibilisation au compostage et au paillage aux Pépinières du Val d'Erdre à Saint Mars du Désert
- 2 septembre 2020 : démonstration du broyage de déchets verts et sensibilisation au paillage à la déchèterie de Grandchamp des Fontaines

Plus de 200 habitants ont participé à ces différentes actions.

La majorité des actions prévues en 2020 ont été annulées du fait du contexte sanitaire (tous au compost, semaine de la réduction des déchets...).

Sensibilisation paillage
Saint Mars du Désert – Nov. 2019



Les actions en faveur du compostage

Une nouvelle action « 1 formation, 1 composteur à 20 € » a été proposée en septembre 2019. Cette action a rencontré un franc succès car **750 personnes** ont été formées en 2019 et 2020.



Formation compostage
Les Touches – février 2020



Site de compostage partagé
Grandchamp des Fontaines – janvier 2019

La Communauté de Communes a poursuivi son soutien au compostage partagé entre voisins et auprès de gros producteurs tels que les restaurants scolaires :

- Création de 2 nouveaux sites entre voisins à Grandchamp des Fontaines et Sucé sur Erdre
- Création de 2 nouveaux sites au restaurant scolaire à Fay de Bretagne et Les Touches

Les premiers sites de compostage sont en place depuis 2014, ils mobilisent différents acteurs :

- Plus de 60 familles font vivre les 7 sites de compostage partagé entre voisins (3 à Grandchamp des Fontaines, 2 à Nort sur Erdre, 1 à Fay de Bretagne et 1 à Sucé sur Erdre).
- Les services municipaux, leurs partenaires de restauration et les élèves de 10 communes contribuent à la réalisation du tri et à la valorisation des biodéchets produits sur leurs restaurants scolaires. Ces biodéchets sont ensuite valorisés par compostage sur place, sur une plateforme de compostage ou par méthanisation.

>> On estime que ces actions ont permis de valoriser, par un retour au sol, près de **130 Tonnes de biodéchets (déchets organiques alimentaires et de jardin)**.

Les actions en faveur de la réduction des déchets verts

La Communauté de Communes relaie l'opération de **location de broyeurs à végétaux à moitié prix** portée par le SMCNA. Elle s'appuie sur des loueurs partenaires dont 5 sur la Communauté de Communes. Elle concerne les particuliers, ainsi que les services techniques des communes.

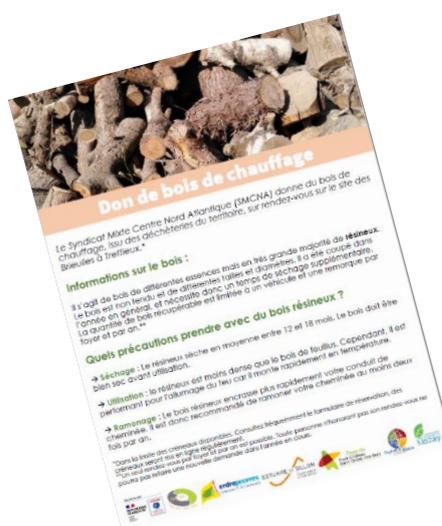
Depuis son lancement en septembre 2016, l'utilisation des bons de réduction est en constante progression (tableau ci-contre).

2018	2019	2020
100*	122	156

Sur la base des enquêtes utilisateurs, on estime qu'un bon permet de broyer 1,29 Tonnes de déchets verts soit plus de **200 Tonnes** en 2020.

* estimation

Le SMCNA a expérimenté le **don de bois de chauffage** sur son site de Treffieux. **5 Tonnes** de bois ont été retirés par des habitants d'Erdre & Gesvres.



Les actions en faveur du réemploi

La **Recyclerie Nord Atlantique (RNA)** est un partenariat initié par le SMCNA avec plusieurs associations : Accès Réagis, AIRE et Trocantons (pour la boutique de Nort sur Erdre). Dans le cadre de ce partenariat, les « objets Recyclerie » sont triés sur certaines déchèteries.

En 2020, une réorganisation de la collecte en déchèterie a été décidé :

- Collecte en continu à Grandchamp des Fontaines et à Vigneux de Bretagne
- Jours dédiés de collecte chaque mois sur les déchèteries de Nort sur Erdre et Sucé sur Erdre
- Arrêt à Petit Mars et Notre Dame des Landes du fait des faibles quantités constatées et du vandalisme important sur ces sites

Les objets collectés sont ensuite évacués par la RNA sur son site de Savenay. La RNA, c'est également un réseau de boutiques solidaires sur son site de Savenay, ainsi qu'à Blain, Nort sur Erdre et Drefféac.

Ces boutiques remettent en vente à petit prix les objets réutilisables. Des objets peuvent également être apportés directement sur place.

En 2020, le fonctionnement de la RNA a été fortement perturbé par le contexte sanitaire avec de longues périodes de fermeture.



	2017	2018	2019	2020
Collecte sur les déchèteries d'Erdre et Gesvres	52 T	37 T	33 T	12 T
Dépôts effectués par les habitants d'Erdre et Gesvres dans les différentes boutiques de la Recyclerie	70 T	124 T	146 T	116 T
Total Erdre et Gesvres	122 T	161 T	179 T	128 T

>> Les apports en boutique sont en constante augmentation (or perturbation liée au contexte sanitaire en 2020) alors que les collectes en déchèterie sont en baisse du fait notamment des problématiques de vols en dehors des heures d'ouverture.

Après une 1^{ère} expérimentation sur la déchèterie de Notre Dame des Landes en 2018 (tous les objets réutilisables), la SMCNA a réalisé une nouvelle **semaine de dons** sur la déchèterie de Grandchamp des Fontaines en 2020 en ciblant les matériaux réutilisables.

	2018	2020
Tonnage mis de côté	3,5	3,2
Tonnage repris par les usagers	2,9	2,8
% de repris	83	87



Les actions en faveur de la réparation

Depuis 2019, des groupes de bénévoles proposent des ateliers Repair Café, www.repaircafe.org/fr/ :

- Rdv mensuel à Sucé sur Erdre
- Date ponctuelle sur Grandchamp des Fontaines, Nort sur Erdre et Vigneux de Bretagne

La Communauté de Commune relaie également le site www.annuaire-reparation.fr, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, qui répertorie les artisans de la réparation.

Les actions en faveur de la réduction du gaspillage alimentaire

Dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire porté par la Communauté de Communes, ces actions sont menées en partenariat avec le SMCNA.

Les formations proposées au personnel intervenant dans les restaurants scolaires (personnel de salle, de cuisine...) se sont poursuivies en 2019 : **19 agents** ont été formés.

Deux nouveaux restaurants scolaires, à Les Touches et Nort sur Erdre, ont également été accompagnés à la mise en place d'une démarche de réduction du gaspillage alimentaire. Sur la base d'une semaine de pesées, des pistes d'actions (en cuisine, à table...) sont proposées aux équipes.



695

Les autres actions

La Communauté de Communes poursuit la distribution d'**autocollants Stop'Pub** aux nouveaux arrivants. Ils sont également disponibles à l'accueil des mairies et sur demande auprès du service Déchets de la CCEG.

38% des boîtes aux lettres d'Erdre et Gesvres étaient équipées en 2017. On estime que **247 Tonnes** sont évitées chaque année grâce au Stop pub.



Bilan estimatif des actions de prévention :

Réduction en T	2018	2019	2020
Location broyeur	129	157	201
Don bois chauffage	-	-	5
Compostage individuel	-	20	58
Compostage collectif	30	26	25
Recyclerie	161	179	128
Zone de dons en déchèterie	2,9	-	2,8
Stop pub	247	247	247
Total	570	629	667

3.2 Description des actions de communication

La communication auprès des scolaires

▪ Les primaires

Considérant l'intérêt de communiquer auprès des enfants, citoyens de demain et véritables vecteurs auprès de leurs parents, la Communauté de Communes poursuit ses animations dans les écoles du territoire.

NOMBRE	ANNEES SCOLAIRES				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Classes sensibilisées	45	61	58	66	36
Elèves sensibilisés	1 125	1 525	1 450	1 650	900

Des animations ont ainsi été proposées aux écoles du territoire sur le thème du compostage, du tri ou de la prévention des déchets. Ces animations concernent des classes allant du CP au CM2.

Les visites du centre de tri du site des Briouilles situé à Treffieux ont été proposées jusqu'à sa fermeture en mars 2020. Du fait de son éloignement, le nouveau centre de tri situé en Côtes d'Armor ne permet plus de proposer de visites scolaires.

Les animations en classe ont été réalisées soit par l'animatrice du service, soit par des associations. Un nombre important d'animations ont été annulées du fait du contexte sanitaire.

NOMBRE	ANNEES SCOLAIRES				
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Animation sur le compostage	12	21	23	23	10
Animation sur le tri	32	30	25	29	15
Animation sur la consommation / prévention	4	10	10	14	11
Visite du centre de tri (fermeture en 2020)	24	27	19	25	0
Total	72	88	77	91	36

▪ Les collégiens

En 2019, le service Déchets a participé au Rallye Citoyen organisés en classe de 6^{ème} :

- Par la mairie de Nort sur Erdre avec les deux collèges. En raison d'intempéries, le rallye a été écourté. **50 élèves**, pour moitié de chaque collège, ont été sensibilisés au tri et au réemploi en partenariat avec la Recyclerie Nord Atlantique et le service propreté de la mairie de Nort sur Erdre.
- Par les collèges de Héric et du Haut Gesvres à Treillières. Sur ces deux rallyes, le service Déchets a accueilli **225 élèves** répartis en 18 groupes sur son atelier portant sur le tri et le compostage.

Les rallyes citoyen ont été annulés en 2020 en raison du contexte sanitaire.

Les supports de communication

- Le site internet et les envois de mailing

Le site www.cceg.fr reprend les différentes activités du service déchets, ainsi que ses actualités.

Le règlement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est téléchargeable sur le site www.cceg.fr.

En dehors des modifications et des perturbations notables du service qui peuvent faire l'objet de l'envoi d'un mail ou d'un sms (cf. paragraphe 7.2), le service Déchets propose l'envoi par mail des animations d'actualités :

- Janvier et mars 2019 : conférence zéro déchet à Grandchamp des Fontaines
- Avril 2019 : animation pépinières à Saint du Désert, troc plantes à Petit Mars et appel à volontaires « Rdv chez l'habitant »
- Novembre 2019 : animation pépinières à Saint du Désert et enquête réemploi
- Août 2020 : enquête supports de communication

- Les affiches

La Communauté de Communes communique sur l'actualité du service par l'intermédiaire du réseau d'affichage des aubettes de bus :





■ Les autres supports de communication

Les factures de redevance incitative adressées en mars et en septembre sont accompagnées d'un document de communication « L'actu de vos déchets ».

erdregesvres
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'ACTU DE VOS DÉCHETS
N°13 - mars 2019

Oui, tous les papiers se trient et se recyclent !

Journaux Magazines
 Publications Prospectus
 Courriers Enveloppes
 Catalogues Annuaires
 Cahier Bloc-notes
 Tous les autres papiers

Inutile de les déchirer, d'enlever les agrafes, les spirales et les couvertures plastifiées.

RETROUVEZ LES POINTS RECYCLAGE LES PLUS PROCHES DE CHEZ VOUS SUR www.cceg.fr

À RETENIR

DÉCHÈTERIES :
PASSAGE AUX MOBILES D'ÉTÉ
À partir du lundi 1^{er} avril, fermeture à 18h au lieu de 17h.

COLLECTE DES PNEUS
Samedi 23 mars de 8h à 17h
Déchèterie de Grandchamp-des-Fontaines
Samedi 27 juin de 8h à 18h
Déchèterie de laize-Darmon-des-Landes

VISITE DU CENTRE DE TRI ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE TREPIEUX (44)
Mercredi 10 avril, vendredi 7 mai et mercredi 19 juin de 18h30 à 19h

MOINS 50 % SUR LA LOCATION D'UN BROYEUR À VÉGÉTAUX CHEZ LES LOUEURS CONVENTIONNÉS.
Formulaire d'inscription et modalités sur : www.cceg.fr

COLLECTE DE LA FERRAILLE
Aux horaires d'ouverture de la déchèterie de Grandchamp-des-Fontaines.
Pour les autres déchèteries : planning disponible en déchèterie, auprès de votre mairie ou sur www.cceg.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE : service Déchets - 02 28 02 28 10 - dechets@cccg.fr
www.cceg.fr

erdregesvres
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'ACTU DE VOS DÉCHETS
N°14 - septembre 2019

Formez-vous au compostage et repartez avec votre composteur !

Que vous débutez ou que vous souhaitez vous perfectionner, un spécialiste répondra à toutes vos questions sur le compostage lors de cette formation d'1h.

Quand ?
Mardi 15 octobre à 19h30
Mercredi 23 octobre à 20h
Mercredi 13 novembre à 18h30
Mercredi 13 novembre à 20h
Jeudi 28 novembre à 19h30
Retrouvez les dates suivantes sur www.cceg.fr

Où ?
Au siège de la communauté de communes erdre & gesvres à Grandchamp-des-Fontaines.

Comment s'inscrire ?
Inscrivez vous en ligne sur www.cceg.fr
(dans la limite des places disponibles)

EN TANT QUE PARTICIPANT À LA FORMATION, REPARTEZ AVEC VOTRE COMPOSTEUR EN BOIS DE 400 L À 20 €.

20 €

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE : service Déchets - 02 28 02 28 10 - dechets@cccg.fr
www.cceg.fr



Réemploi, réparation : ça se passe près de chez vous !

Vous disposez d'objets en bon état dont vous n'avez plus l'utilité ?
Votre catallène est en panne et vous souhaitez apprendre à la réparer vous-même ?
Vous avez un vieux vélo qui traîne dans votre garage et vous avez envie de le remettre sur pied ?

Des associations et structures existent près de chez vous !

- Recyclerie à Nort-sur-Erdre**
Dépôt-vente à petits prix d'objets réutilisables. Les objets peuvent aussi être déposés dans certaines déchèteries.
- Repair café**
Ateliers participatifs de réparation de petits objets organisés par des habitants bénévoles à Nort-sur-Erdre et bientôt sur d'autres communes.
- Réparation de vélo à Grandchamp-des-Fontaines**
Ateliers participatifs d'auto-réparation de vélos organisés par l'association VERITE.

Retrouvez les artisans de la réparation sur www.annuaire-reparation.fr
Liste des artisans réparateurs sur www.cceag.fr
Vous souhaitez rejoindre une équipe de bénévoles ? dechets@cceag.fr

Faites désormais vos démarches en ligne !
La composition de votre famille change ? Vous déménagez ? Vous avez besoin d'un bon plan d'accès pour les déchèteries ?
rdv sur www.cceag.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE : Service Déchets - 02 28 02 28 10 - dechets@cceag.fr - www.cceag.fr



En déchèteries aussi, je trie !



Pour être recyclés, les déchets que vous apportez en déchèteries doivent d'abord être bien triés.
En effet, une fois déposés dans la benne, ils partent directement dans leur filière de recyclage.

- Les déchets verts** -> deviennent du compost pour les cultures
- Les cartons** -> redeviennent du carton

D'où l'importance de retirer toutes les autres matières !

Amiante* -> précautions pour votre santé et celle du personnel
Emballer immédiatement vos déchets avant de venir en déchèterie (avec du film adhésif type « film à pochettes » disponible en magasins de bricolage).
* Uniquement l'amiante lié à un matériau inerté : amiante-ciment, tuyaux, canalisations, etc. Déposer uniquement à Grandchamp-des-Fontaines, Nort-sur-Erdre et Nort-Dame-de-Vardes.

N'hésitez pas à solliciter l'agent d'accueil, il/elle saura vous orienter et vous conseiller !

Pour tout renseignement complémentaire : Service de Prévention et Gestion des Déchets - 02 28 02 28 10 - dechets@cceag.fr - www.cceag.fr

De la documentation est régulièrement distribuée aux usagers, notamment aux nouveaux arrivants : calendrier de collecte, mémo tri / déchèteries (cf. paragraphe suivant « les actions de communication »), flyer des dates ponctuelles de collecte en déchèterie (cf. annexe), etc.

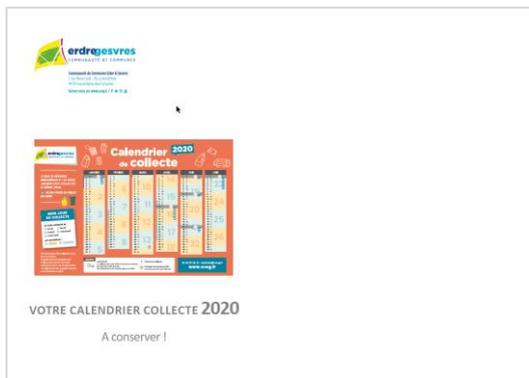
Les actions de communication

Les actions de proximité

Le service a réalisé différentes actions de communication, essentiellement en 2019 du fait du contexte sanitaire, auprès de plus de **500 usagers** pour des sacs jaunes refusés par exemple, rappel des consignes de tri par courrier, par téléphone ou lors d'une rencontre des usagers.

Le calendrier de collecte 2019

Il a été adressé par courrier nominatif personnalisé (jour et semaine de collecte) à tous les foyers concernés par la collecte au porte-à-porte.



▪ L'extension des consignes de tri

Cette évolution du service, entrant en vigueur début 2021, a fait l'objet de la diffusion de supports pratiques de communication adressés à tous les utilisateurs du service fin 2020 (calendrier de collecte, mémo tri avec les nouvelles consignes de tri et les horaires d'ouverture des déchèteries):

* Horaires d'été : fermeture à 18h	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeu	Vendredi	Samedi
Grandchamps-des-Fontaines les Tunières	9h-12h 14h-17h	14h-17h*	9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h*	9h-12h 14h-17h	9h-17h*
Nort-sur-Erdre Beausoleil	9h-12h 14h-17h*		9h-12h 14h-17h		9h-12h 14h-17h	9h-17h*
Notre-Dame-des-Landes la Primaire	14h-17h*		9h-12h 14h-17h	14h-17h*	9h-12h 14h-17h	9h-17h*
Petit-Mars Les Dureaux	14h-17h*		14h-17h*		14h-17h*	9h-12h 14h-17h*
Saint-Mars-du-Désert La Goulière			14h-17h*			9h-12h 14h-17h*
Sucé-sur-Erdre Les Cloisons	9h-12h 14h-17h		14h-17h*		14h-17h*	9h-17h*
Vigneux-de-Bretagne Impasse de la Vallée	14h-17h*		14h-17h*		14h-17h*	9h-12h 14h-17h*

Chapitre 4

La collecte des déchets : organisation et évolution

4.1 Précollecte

La précollecte est l'étape entre le moment où l'utilisateur a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité. Le tri à la maison fait partie de cette étape primordiale.

Des outils sont fournis aux usagers pour suivre les bonnes consignes de tri :

- de la documentation fournie notamment aux nouveaux arrivants,
- les consignes de tri figurent sur les sacs ou bacs jaunes (qui permettent la collecte au porte-à-porte des emballages),
- les consignes de tri figurent également sur les conteneurs de tri du papier, du verre et des textiles, linge de maison et chaussures usagés.

Les rouleaux de sacs jaunes pour la collecte des emballages au porte à porte sont disponibles gratuitement à l'accueil des mairies et du service SPPGD de la Communauté de Communes.

En déchèterie, des panneaux identifient les consignes de tri relayées par l'agent d'accueil. Les usagers peuvent également préparer leur passage en déchèterie avec le mémo-tri / déchèterie (cf. paragraphe 3.2), le flyer des dates de collecte ponctuelles (cf. annexe) et le site internet www.cceg.fr.

Les ordures ménagères sont collectées au moyen de bacs à roulettes équipés de puces électroniques. Ces bacs sont fournis par la CCEG. Les numéros des puces sont enregistrés lors de la collecte. L'information est transmise à la Communauté de Communes et permet de calculer le montant de la redevance en fonction du nombre de collectes de chaque bac.

La taille du bac dépend de la taille du foyer (cf. paragraphe 9.3).

Pour les entreprises et les administrations, la dotation est adaptée aux besoins de l'activité.

4.2 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Les équipements sont proposés aux ménages mais aussi aux professionnels qui disposent des mêmes services que ceux à disposition des ménages. De ce fait, il n'est pas possible de distinguer les tonnages ménagers et non-ménagers.

Points d'apport volontaire enterré pour les ordures ménagères résiduelles et les emballages

Certains quartiers sont concernés par une collecte en conteneurs enterrés qui sont installés la plupart du temps au moment de la construction du nouveau quartier. Ces conteneurs sont collectés une fois par semaine pour les ordures ménagères et autant que de besoin pour les emballages.



Population desservie en moyenne sur l'année	1 484 en 2019 1 798 en 2020	
Foyers desservis en moyenne sur l'année	620 en 2019 766 en 2020	
Nombre de PAV disponibles	25	
Ratio du nombre de PAV par habitant	1 pour 60 à 70	
Tonnage collecté	141 T en 2019 193 T en 2020	70 T en 2019 88 T en 2020
Kg/hab/an	95 en 2019 107 en 2020	47 en 2019 50 en 2020

Points d'Apport Volontaire (PAV) – collectés autant que de besoin (en moyenne 1 fois par semaine)

	Verre 	Papiers 	Textiles, Linges de maison, chaussures 
Population desservie	Toute la population		
Nombre de PAV disponibles (au 31/12/2020)	131**	114**	30**
Type de contenant	Colonnes aériennes ou enterrées (13)	Colonnes aériennes ou enterrées (13)	Colonnes aériennes
Ratio du nombre de PAV par habitant	1 pour 474	1 pour 545	1 pour 2 072

Tonnage collecté	2 932 T en 2019* 3 131 T en 2020*	1 221 T en 2019 1 132 T en 2020	320 T en 2019 256 T en 2020
Kg/hab/an	48 en 2019 50 en 2020	20 en 2019 18 en 2020	5,2 en 2019 4.1 en 2020

* y compris en déchèterie.

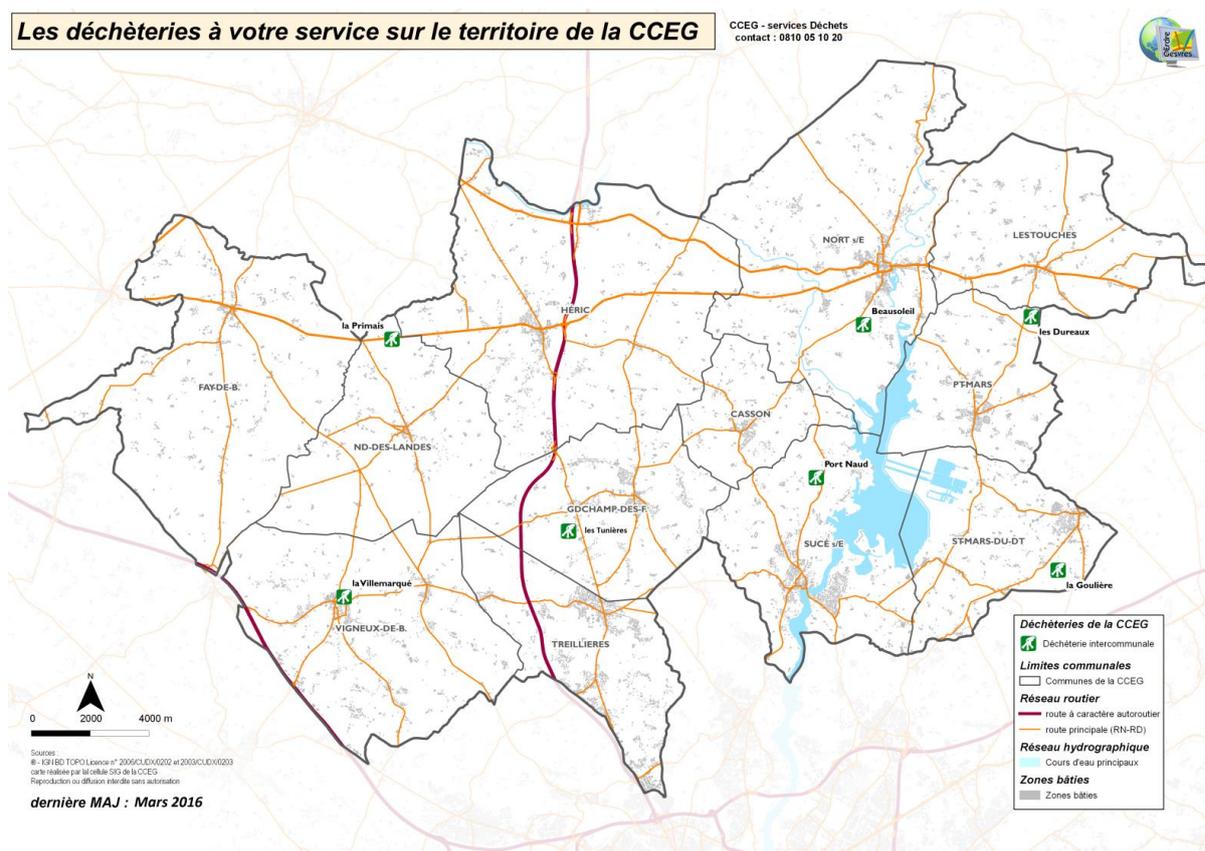
** les PAV peuvent être composés de plusieurs contenants. En nombre de contenants, il y a : 145 contenants verre, 128 papier et 43 textiles.

En 2020, les perturbations liées au contexte sanitaire ont eu un impact important sur les quantités de textiles collectées.

Apport volontaire en déchèteries (accessibles aux heures d'ouverture)

Tous les habitants de la CCEG ont accès aux 7 déchèteries du territoire constituant un réseau. 300 foyers des communes de Fay de Bretagne et Héric, localisés dans des lieux-dits le plus éloignés de la déchèterie de Notre Dame des Landes ont la possibilité d'accéder aux déchèteries de la Communauté de communes de la région de Blain.

Ce réseau constitue en moyenne 1 déchèterie pour 9000 habitants.



Tous les déchets ne sont pas collectés dans toutes les déchèteries, et certains déchets sont collectés lors de collectes ponctuelles.

	Nombre de déchèteries	Type de contenant	Tonnage collecté		Kg/hab/an	
			2019	2020	2019	2020
Déchets verts	7	Casiers, bennes, plateformes	9 892	9 334	171	159
Gravats	7	Casiers ou bennes	7 101	6532	116	105
Tout-venant	7	Bennes	5 044	5 073	83	82
Bois	7	Bennes	1 596	1 767	26	28
Cartons	7	Bennes	706	627	12	10
Ferraille	7 (6 en collectes ponctuelles)	Bennes	537	527	9	8
Mobilier	6	Benne	1 022	920	7	6
Amiante	3	Bennes	226	168	2	2
DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques)	6	Local	448	363	7	6
DDM (Déchets Dangereux des Ménages)	6	Local	148	228	2	4
Plâtre	1	Benne	37	80	1	1
Pneus	3 (1 collecte par an par dech)	Benne	9	13	0.2	0.2
Recyclerie*	6 en 2019 4 en 2020 (dont 2 en continu, 2 en collectes ponctuelles)	Local	33	12	0.5	0.2

* Les dépôts réalisés directement à la boutique solidaire de Nort sur Erdre ne sont pas comptabilisés ici.

4.3 Organisation de la collecte en porte-à-porte

4.3.1 Spécification de la collecte



Population desservie	59 632 en 2019 60 381 en 2020	
Tonnages annuels	6 845 T en 2019 7 096 T en 2020	1 561 T en 2019 1 700 T en 2020
Kg/hab/an	115 en 2019 118 en 2020	26 en 2019 28 en 2020
Distances parcourues pour la collecte	215 275 km en 2019 217 971 kms en 2020	
Fréquence de collecte	Toutes les 2 semaines (C0.5) ou C1 pour certains gros producteurs	Toutes les 2 semaines (C0,5)

* Pour rappel, en 2018, la distance parcourue pour la collecte au porte à porte à diminué de 57 038 km par rapport à 2017 (275 511 km) grâce à la réduction de fréquence de collecte, soit -20%.

En 2020, dans le contexte de la crise sanitaire, la collecte des emballages a été interrompue pendant 2 semaines du 19 au 31 mars du fait que les centres de tri étaient fermés. Il a donc été demandé aux habitants de stocker leurs emballages chez eux en attendant la reprise le 1^{er} avril.

4.3.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

Conformément au règlement de service adopté fin décembre 2017, le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets collecte les déchets des producteurs non ménagers dans la limite par producteur de 13000 litres par collecte pour la fraction assimilable aux ordures ménagères résiduelles et de 6500 litres par collecte pour la fraction d'emballages.

4.4 Focus sur les déchèteries

4.4.1 Jours et heures d'ouverture

Les 7 déchèteries sont accessibles aux particuliers et aux professionnels du lundi au vendredi. Le samedi, seuls les particuliers sont acceptés en déchèterie.

De 1 à 7 déchèteries sont ouvertes chaque jour. Le détail des jours et heures d'ouverture figure sur le mémo envoyé aux habitants (cf. paragraphe 3.2) et sur le site internet.

En 2020, dans le contexte de la crise sanitaire, les modifications suivantes ont eu lieu :

- 16 mars : fermeture des déchèteries
- 8 avril : possibilité de dépôt sur RDV pour les professionnels (2 créneaux par semaine)
- 6 mai : réouverture des déchèteries pour tous usagers uniquement pour les déchets végétaux et sur des horaires aménagés pour tenir compte de la limitation du nombre d'usagers en même temps sur le site
- 18 mai : tous les déchets sont acceptés et sur les mêmes horaires aménagés
- 2 juin : retour aux horaires habituels

4.4.2 Fréquentation des déchèteries

Le comptage des entrées est manuel, sauf sur la nouvelle déchèterie de Grandchamp des Fontaines équipée d'un contrôle d'accès avec badge et sur celle de Notre Dame des landes à partir de février 2020, date de la mise en place du même dispositif de contrôle d'accès.

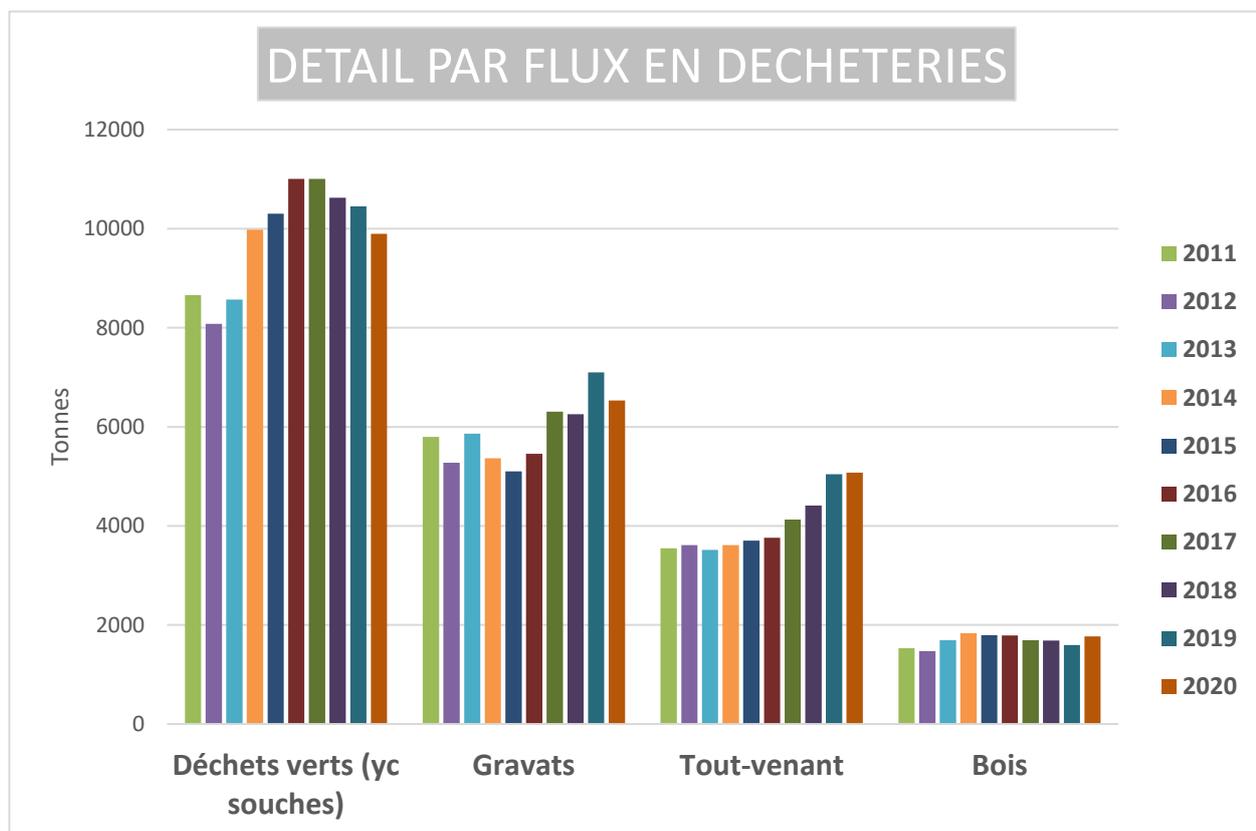
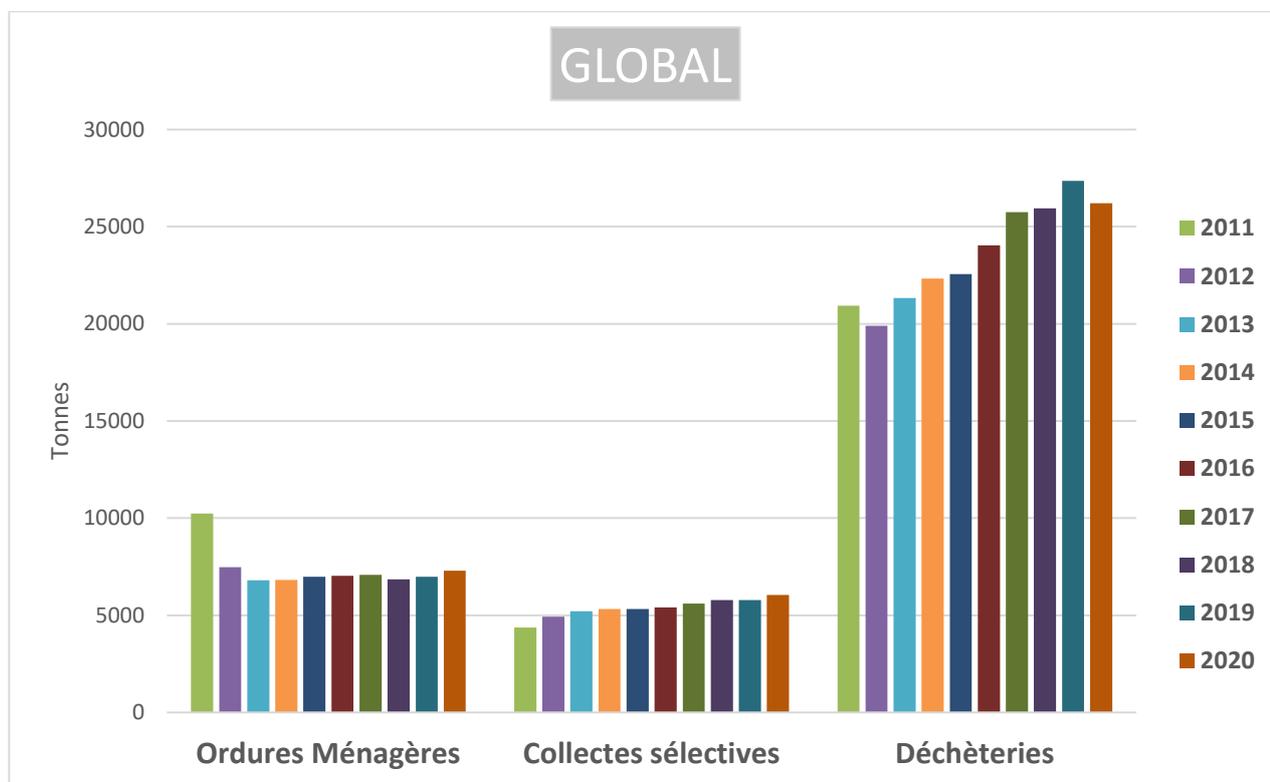
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Particuliers	223 498	235 367	255 854	260 282	260 397	209 412
Professionnels	2 162	2 777	2 712	2 990	2 670	2 180
TOTAL	225 660	238 144	258 566	263 272	263 067	211 592

Il convient d'être prudent sur l'interprétation de ces chiffres qui sont issus essentiellement d'un comptage manuel.

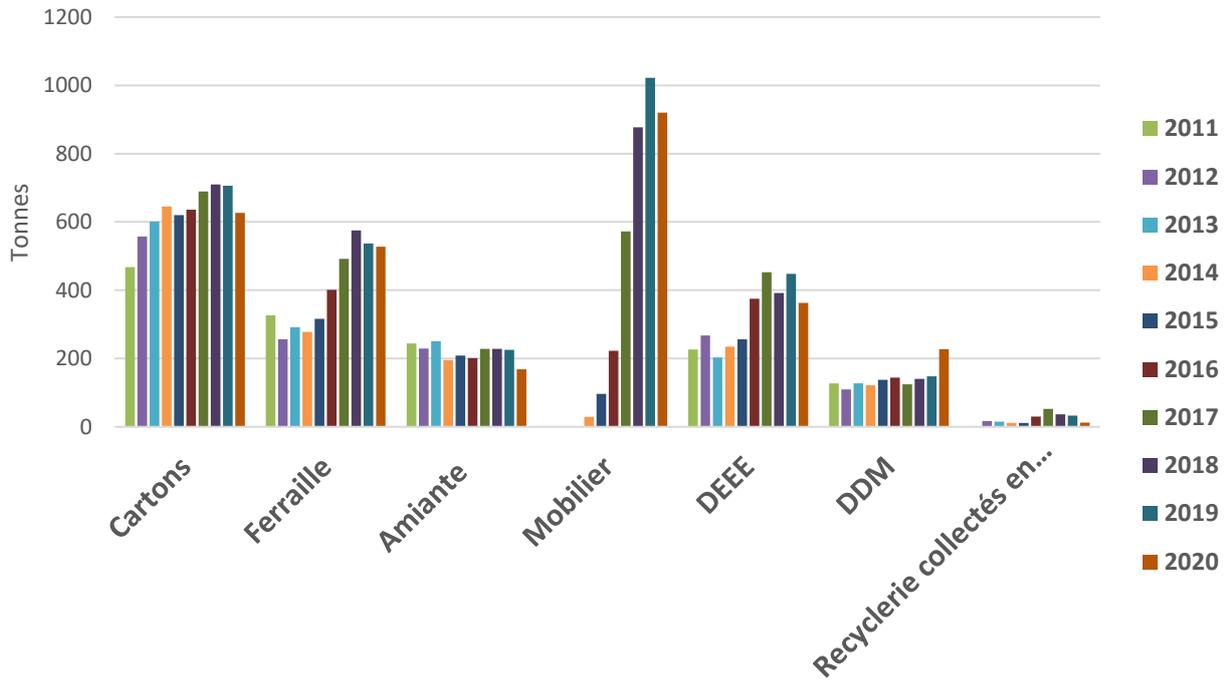
La baisse de la fréquentation en 2020 s'explique par la fermeture des déchèteries du fait du contexte sanitaire.

4.5 Evolution des tonnages collectés par flux

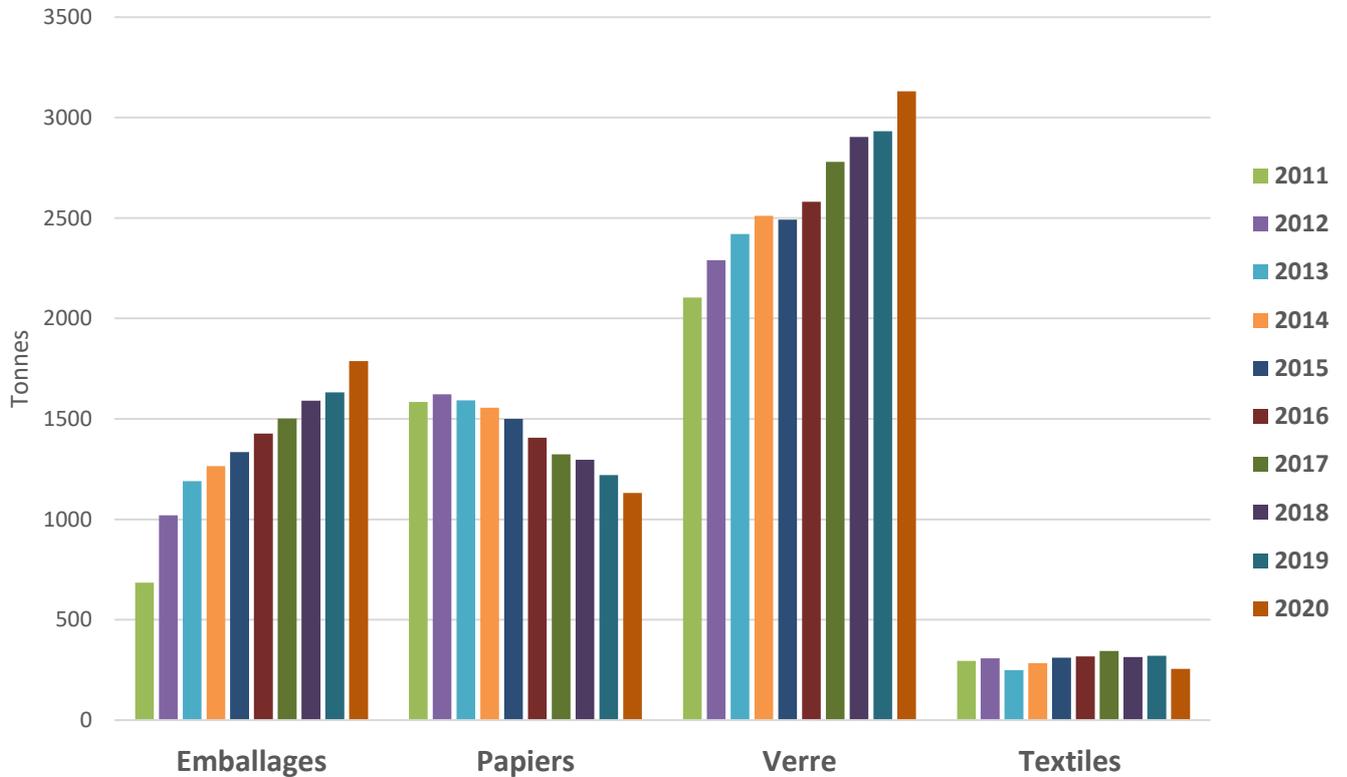
Evolution des tonnages par type de déchets



DETAIL PAR FLUX EN DECHETERIES



DETAIL COLLECTE SELECTIVE



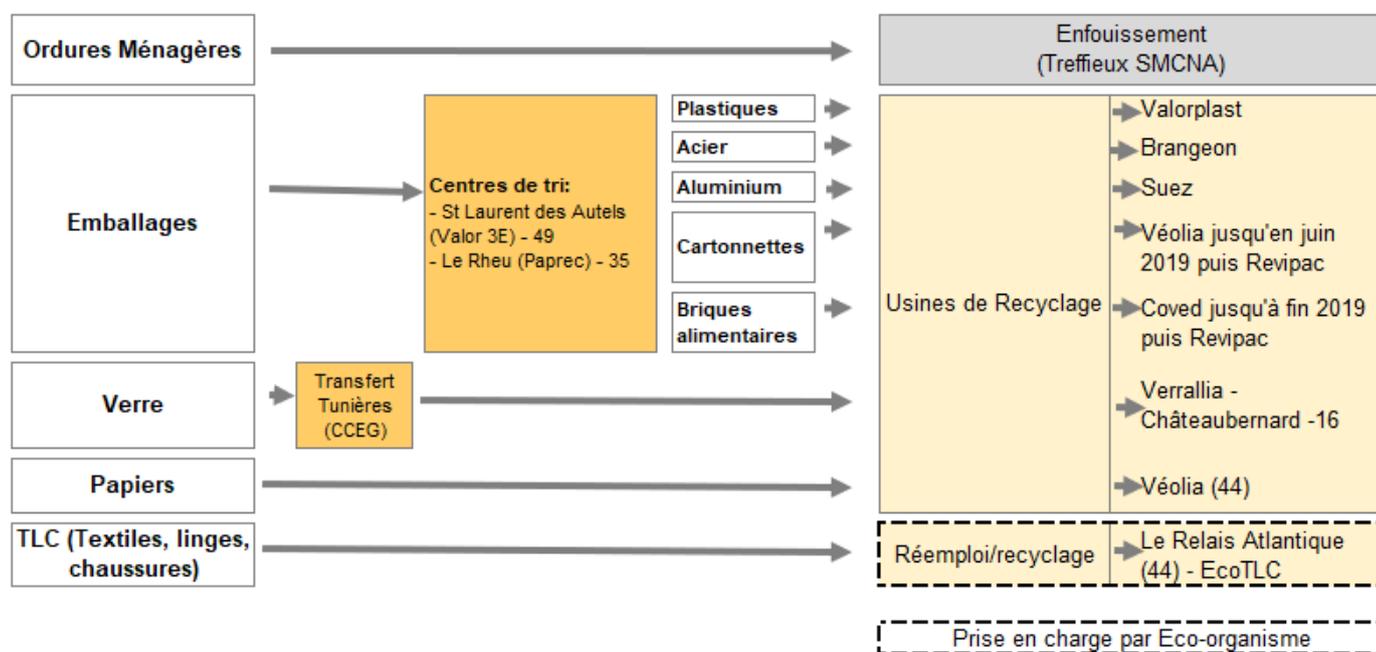
Partie 1 > les indicateurs techniques

Chapitre 5

Le traitement des déchets : organisation

5.1 Localisation des unités de traitement existantes et nature des traitements

Unité de traitement / mode de valorisation



>> L'installation de stockage du SMCNA à Treffieux a une capacité de 36 000 T / an.

>> Le centre de tri des emballages du SMCNA à Treffieux a une capacité de 3 000 T / an. Sa capacité ne permettant pas de trier tous les emballages collectés à l'échelle du SMCNA, les emballages de la CCEG sont triés dans 2 centres de tri avec lesquels le SMCNA a contractualisé (à St Laurent des Autels et Le Rheu). Le centre de tri de Treffieux, dont la fermeture était programmée en octobre 2020, a finalement fermé ses portes définitivement en mars 2020 lors du 1^{er} confinement.

Déchèteries	Déchets verts	Broyage - Bois Compost (SMCNA)	Compostage chez des agriculteurs de la CCEG
	Gravats	Concassage/ criblage	Création de piste/recouvrement dechets/sous couche TP ISDND Tréffieux (SMCNA)
			Enfouissement ISDND classe 3 (Nivillac 56-Le Cellier 44)
	Tout-venant	Enfouissement (Treffieux SMCNA)	
	Bois	Broyage et recyclage Ecosys la Chapelle Basse Mer (44)	
	Cartons	Mise en balle	Recyclage - BTO (44)
	Ferraille	Recyclage - BTO (44)	
	Amiante	Stockage - Ecoterre Charier du Cellier (44)	
	Mobilier	Tri/recyclage/valorisation matière EcoMobilier (collecte)	
	Plâtre	Recyclage - Brangeon (44)	
	DEEE	Démentèlement Ecosystem (collecte Envie 44 , traitement Véolia Angers)	
	DDM	Plateforme de regroupement/traitement - TRIADIS - St Jacques de la L (35)	
Plateforme de regroupement/traitement - Chimirec (ECODDS) - Javéné (35)			
Prise en charge par Eco-organisme			

Partie 1 > les indicateurs techniques

Chapitre 6

Impact environnemental et sanitaire

6.1 Exemples d'indicateurs

Les indicateurs du rapport annuel 2016 n'ayant pas fait l'objet d'une mise à jour, ils sont repris ci-dessous.

Quantités de Gaz à Effet de Serre :

Globalement, l'activité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets génère **5 036 Tonnes équivalent CO2** (base année 2016, source rapport bilan carbone de la Communauté de Communes Erdre & Gesvres 2017).

Plus précisément, la collecte des déchets au porte-à- porte et en apport volontaire génère **561 Tonnes équivalent CO2** réparties de la façon suivante : **483 Tonnes** pour la collecte au porte à porte et **78 Tonnes** pour la collecte en apport volontaire.

Les autres transports réalisés (bennes des déchèteries, livraison des bacs à ordures ménagères, etc) génèrent **253 Tonnes équivalent CO2**.

Les **4 220 Tonnes équivalent CO2** restantes sont générées par le traitement d'une partie des déchets.

Cet impact a été diminué en 2018 avec la réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles.

Démarche qualité :

Le site de Treffieux est certifié ISO 14 001 depuis 2010. La certification a été renouvelée en 2016. L'audit de renouvellement 2016 avait comme objectifs concrets la diminution des impacts du site sur l'environnement.

Partie 1 > les indicateurs techniques

Chapitre 7

La concertation et les échanges quotidiens avec le public

7.1 Descriptions des moyens de concertation

Une concertation a été menée en 2016 et 2017 sur les évolutions de collecte, intervenues en 2018.

En 2018, la concertation sur la nouvelle stratégie développement durable a permis d'associer des habitants à des ateliers sur le thématique déchets (cf. paragraphe 3.1).

7.2 Les échanges quotidiens avec le public

Les usagers peuvent contacter le SPPGD :

- par téléphone
- par message électronique (dechets@cceg.fr),
- par courrier,
- en remplissant la fiche de liaison « Votre avis nous intéresse » en déchèterie
- en se déplaçant aux bureaux du service,
- depuis janvier 2020, par des formulaires en ligne sur le site internet www.cceg.fr pour certaines démarches (déménagement, emménagement, changement de composition du foyer, adhésion au prélèvement automatique, ...)

Les horaires d'ouverture du service au public (accueils téléphoniques et physique) ont été modifiés en septembre 2019 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Jusqu'à mi-septembre 2019	8h30 -12h 14h- 17h30	8h30 -12h 14h- 17h30	8h30 -12h 14h- 17h30	8h30 -12h 14h- 17h30	8h30 -12h 14h- 16h30
A partir de mi-septembre 2019	8h30 -12h 14h- 17h30	8h30 -12h Fermé l'après-midi	8h30 -12h 14h- 17h30	8h30 -12h Fermé l'après-midi	8h30 -12h 14h- 16h30

Lors du 1^{er} confinement en mars 2020, l'accueil téléphonique a fermé le 17 mars, puis a repris les matins à partir du 6 avril pour être totalement rétabli à partir du 11 mai.

En cas de modifications ou de perturbations notables du service, une actualité est mise en ligne sur le site internet, envoyée sur les réseaux sociaux et des sms et mails peuvent être envoyés aux usagers dont le service dispose des coordonnées.

- Dans le cadre de la crise sanitaire :
 - Mars 2020 : arrêt le 19 puis reprise le 31 de la collecte des emballages
 - Juin 2020 : message d'alerte sur la saturation des déchèteries
- Décembre 2020 : extension des consignes de tri

Partie 2

> Les indicateurs économiques et financiers

Partie 2 > les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 8

Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

8.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets

2019 et 2020	Ordures ménagères résiduelles	Emballages	Papiers	Verre	Textiles	Déchèteries
Fréquence	C0,5 ⁽¹⁾	C0,5 ⁽¹⁾	-	-	-	-
Collecte et contenants	PàP en bacs individuels (dotation/livraison en régie) Points d'apport volontaire enterrés pour certains quartiers Collecte en prestation	PàP en sacs jaunes (réassort des sacs en mairie) Points d'apport volontaire enterrés pour certains quartiers Collecte en prestation	AV ⁽²⁾ Collecte en prestation	AV ⁽²⁾ Collecte en prestation	AV ⁽²⁾ Fourniture des colonnes et collecte par le Relais Atlantique	7 déchèteries Gestion du haut de quai en prestation
Transport	Compris dans la collecte	Compris dans la collecte	-	-	-	Géré par le SMCNA Prestation
Traitement	Enfouissement géré par le SMCNA	Tri géré par le SMCNA	Géré par le SMCNA Prestation	-	-	Géré par le SMCNA Prestation

⁽¹⁾ C0,5 = collecte toutes le 2 semaines (C1 = collecte chaque semaine) – certains gros producteurs bénéficient d'une collecte en C1 (restaurants scolaires, maisons de retraite...)

⁽²⁾ AV = apport volontaire

Population desservie et quantités de déchets collectés par la collectivité

Année 2019	Ordures ménagères résiduelles		Emballages		Papiers	Verre	Textiles	Déchèteries
	PàP ⁽³⁾	AV ⁽³⁾	PàP ⁽³⁾	AV ⁽³⁾	AV ⁽³⁾	AV ⁽³⁾	AV ⁽³⁾	
Population desservie	60 381	1 484	60 381	1 484	61 123	61 123	61 123	61 123
Tonnage	6 845	141	1 561	70	1 221	2 932	320	27 363 (20 263) ⁽²⁾
Kg/hab CCEG	115	95	26	47	20	48	5	448 (332) ⁽²⁾
	114		27					
Kg/hab données nationales ⁽¹⁾	196		50 (emballages + papiers)			37	-	217 ⁽²⁾
Ecart ratio national	-82		-3			+11	-	+ 115 ⁽²⁾

Année 2020	Ordures ménagères résiduelles		Emballages		Papiers	Verre	Textiles	Déchèteries
	PàP ⁽³⁾	AV ⁽³⁾	PàP ⁽³⁾	AV ⁽³⁾	AV ⁽³⁾	AV ⁽³⁾	AV ⁽³⁾	
Population desservie	60 381	1 798	60 381	1 798	62 179	62 179	62 179	62 179
Tonnage	7 096	193	1 700	88	1 132	3 131	256	26 209 (19 677) ⁽²⁾
Kg/hab CCEG	118	107	28	50	18	50	4	422 (316) ⁽²⁾
	117		29					
Kg/hab données nationales ⁽¹⁾	196		50 (emballages + papiers)			37	-	217 ⁽²⁾
Ecart ratio national	-79		-3			+9	-	+ 99 ⁽²⁾

⁽¹⁾ Référentiel ADEME 2019 (Données 2016) – Habitat mixte à dominante rurale

⁽²⁾ Hors gravats

⁽³⁾ PàP = porte à porte, AV = apport volontaire (y compris en déchèterie pour le verre)

Sur la Communauté de communes, on constate un ratio d'ordures ménagères moins élevé en apport volontaire qu'en porte à porte qui peut s'expliquer par le fait que la collecte en apport volontaire concerne des quartiers d'habitat denses et des immeubles avec des foyers de petites tailles.

A contrario, le ratio d'emballages est plus important en apport volontaire car les conteneurs enterrés sont en accès libres. Ils peuvent donc être utilisés par d'autres foyers.

>> Les ratios d'ordures ménagères résiduelles sur la Communauté de communes sont inférieurs aux ratios moyens nationaux du fait de la tarification incitative qui ne se retrouve pas encore sur tout le territoire national. En revanche, les quantités de déchets en déchèterie sont supérieures à la moyenne nationale, même sur un type d'habitat similaire.

8.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations en k€ TTC	
				2019	2020
GRANDJOUAN NANTES VEOLIA	Collecte des ordures ménagères, des emballages, du verre et du papier au porte à porte et par apport volontaire	Marché public de 5 +1 ans	31/12/2021 ou 2022	1 395	1 449
TRIBORD	Haut de quai des déchèteries	Marché public de 3 +3*1 an	31/01/2022 à 2025	435	420
PTL PLASTIQUES ET TISSAGES	Fourniture des sacs jaunes	Marché public de 2 ans + 6 mois	13/01/2021	56	71

La diminution du coût de la prestation Tribord est due à la fermeture des déchèteries pendant la période de confinement.

Les coûts d'achat de sacs jaunes n'est pas directement proportionnelle à la consommation mais liée à la reconstitution du stock.



>> A noter la contribution de 2 416 k€ TTC en 2019 et 2 764 k€ TTC en 2020 au SMCNA pour les dépenses relatives au traitement des déchets (enfouissement des déchets résiduels, tri des emballages, gestion du bas des quais des déchèteries) et à la prévention (recyclerie centre nord atlantique).

Partie 2 > les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 9

Budget, coût du service et financement

9.1 Le montant annuel global des dépenses et des recettes liées aux investissements et au fonctionnement du service

- Compte administratif – section investissement :

Dépenses	k€ TTC	
	2019	2020
Ordures ménagères	45	44
Emballages	41	5
Verre – papier	380	21
Déchèteries	67	60
Prévention - communication	18	35
TOTAL	551	165

En 2019, les investissements verre-papier correspondent à la finalisation du remplacement de toutes les colonnes aériennes d'apport volontaire.

Recettes	k€ TTC	
	2019	2020
Ordures ménagères	56	
Emballages – Verre - Papier	102	
Déchèteries		
FCTVA	102	25
TOTAL	260	25

Les recettes en 2019 correspondent au remboursement des conteneurs enterrés par les aménageurs.

▪ **Compte administratif – section fonctionnement :**

Dépenses	k€ TTC	
	2019	2020
Ordures ménagères	1 351	1 480
Emballages	977	1 067
Verre – papier	153	181
Déchèteries	1 998	2 079
Prévention - communication	93	64
Charges de structure - exploitation	735	723
Amortissements	250	336

TOTAL	5 558	5 931
--------------	--------------	--------------

Recettes	k€ TTC	
	2019	2020
Ventes matériaux	397	198
Eco-organismes	758	688
Prévention - communication	29	0
Recettes autres	25	37
Redevance	4 486	4 663

TOTAL	5 695	5 586
--------------	--------------	--------------

9.2 Le coût aidé du service public

Les chiffres indiqués dans la suite du rapport sont issus de la méthode de comptabilité analytique « Compta-coût » développée par l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Il s'agit d'une méthode standard de connaissance des coûts garantissant que les coûts exprimés sont comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités.

Les chiffres issus de la matrice compta-coût sont légèrement différents des résultats budgétaires. En effet, la méthode consiste notamment à rattacher à l'année considérée les dépenses et les produits correspondant à l'activité de l'année (qui pourraient être payés ou perçus avec un décalage ou même, non intégrés au budget).

>> Le coût aidé du service correspond au coût du service une fois les recettes industrielles (vente de matériaux) et les soutiens des Éco-organismes déduits des charges.

	2019		2020	
	k€ TTC	€ TTC/habitant	k€ TTC	€ TTC/habitant
Charges du service	5 666	93	5 772	93
Recettes industrielles et Eco-organismes	1 196	20	979	16
Autres recettes	125	2	147	2
Coût aidé du service public	4 345	71	4 646	75

9.3 Le financement du service public

Depuis le 1er janvier 2013, le service est financé auprès des usagers par une Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) à caractère incitatif dite « Redevance incitative ». Cette redevance doit permettre de financer les dépenses du service, et d'équilibrer le budget une fois les recettes propres déduites.

Par délibération du Conseil de communauté du 12 décembre 2012, une régie dotée de l'autonomie financière a été créée pour l'exploitation du Service Public d'Élimination des Déchets.

Des statuts de la régie ont également été adoptés.



>>A noter que l'équilibre du budget du service est obligatoire à partir du moment où il est financé par la redevance. En effet, le service revêt alors le caractère de Service Public Industriel et Commercial et doit répondre à certaines obligations dont l'équilibre du budget.

Les tarifs de la redevance incitative en 2019 et 2020 sont restés les mêmes qu'en 2018 :

Taille du foyer	Taille du bac	Part fixe annuelle	Prix unitaire de la levée (à partir de la 13 ^{ème} levée)
1 personne	80 litres	128.02 €	2.74 €
2 personnes	120 litres	142.34 €	3.43 €
3 à 4 personnes	180 litres	163.81 €	4.45 €
5 à 6 personnes	240 litres	186.30 €	5.48 €

≥ 7 personnes	360 litres	229.24 €	7.54 €
Autres producteurs	660 litres	337.62€	12.66 €
	770 litres	377.49 €	14.55 €

La part fixe annuelle donne accès à l'ensemble des services : la collecte des ordures ménagères en bac tous les 15 jours avec un forfait de 12 levées par an, la collecte des emballages tous les 15 jours, la collecte du verre et du papier par apport volontaire, l'accès aux 7 déchèteries du territoire.

>> Les levées supplémentaires au-delà du forfait de base sont facturées au prix unitaire indiqué. Ainsi, la redevance est incitative : moins le bac est présenté à la collecte, moins la facture de redevance est élevée.

Une grille tarifaire a également été adoptée pour la facturation des dépôts en Points d'Apport Volontaire Enterrés sur le même principe de tarifs (la part fixe correspond à une taille de foyer et comprend un nombre de dépôts équivalent à 12 levées de bac).

Les dépôts des déchets industriels banals des professionnels en déchèterie sont également facturés en fonction du volume et de la nature du déchet.

Bilan des contributions :

	k€	
	2019	2020
REOM	4 416	4 563
Dépôts des professionnels en déchèterie	45	38

>> En 2019, les contributions sont supérieures au coût aidé du service, mais en 2020, elles sont inférieures. Les montants sont différents des chiffres du compte administratif. En effet, pour le compte administratif, les montants indiqués sont estimatifs puisque la redevance est facturée en décalage (les régularisations de l'année n sont facturées aux habitants en mars de l'année n-1).

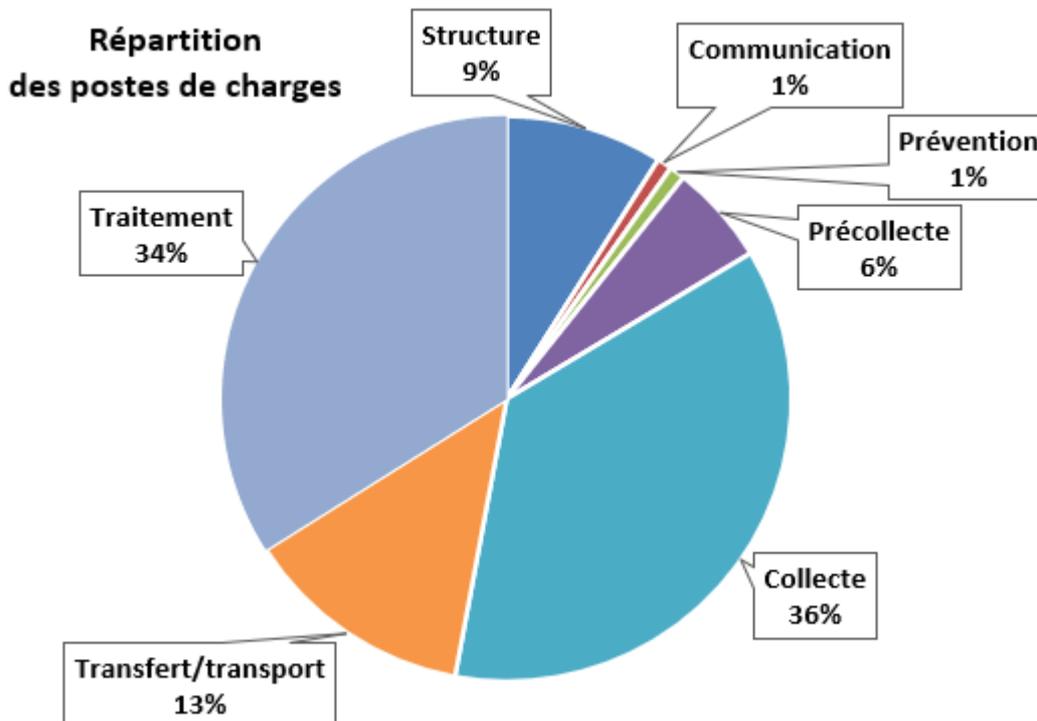
Partie 2 > les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 10 Structure du coût

10.1 La nature des charges

Postes de charges	2019		2020	
	€ (arrondi)	€/habitant	€ (arrondi)	€/habitant
Charges fonctionnelles	556 000	9	520 000	8
<i>Charges de structure</i>	503 000	8	476 000	8
<i>Charges de communication</i>	53 000	1	45 000	0
Charges techniques	4 633 000	76	4 789 000	77
<i>Prévention</i>	69 000	1	47 000	1
<i>Pré-Collecte</i>	292 000	5	304 000	5
<i>Collecte</i>	1 919 000	31	1 939 000	31
<i>Transport</i>	651 000	11	696 000	11
<i>Traitement - tri</i>	1 702 000	28	1 803 000	29
Total charges matrice en €HT	5 189 000	85	5 308 000	86
TVA acquittée	477 000	8	464 000	8
Total charges en € TTC	5 666 000	93	5 772 000	93

Le coût à l'habitant reste le même puisque les charges augmentent dans les mêmes proportions que la population.



Le poste le plus important (**36% des charges**) est la collecte des déchets qui comprend les collectes au porte à porte, par apport volontaire et la gestion du haut de quai des déchèteries.

10.2 La nature des produits

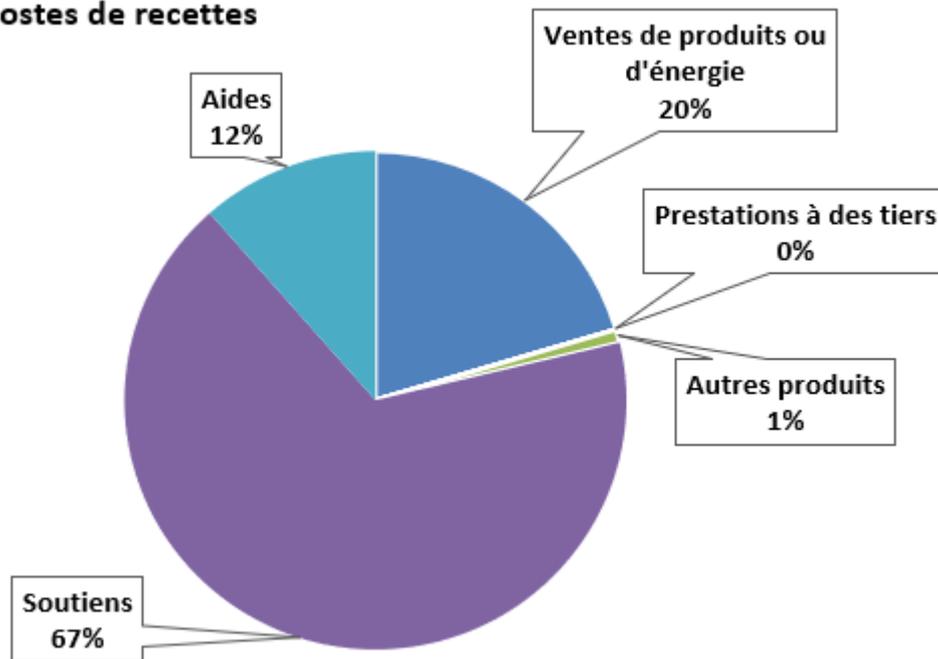
Postes de produits	2019		2020	
	€ (arrondi)	€/habitant	€ (arrondi)	€/habitant
Ventes de matériaux et d'énergie ⁽¹⁾	391 000	7	228 000	4
Soutiens des Éco-organismes	805 000	13	751 000	12
Subventions dont :	125 000	2	137 000	2
Reprise des subventions d'investissement ⁽²⁾	111 000		128 000	
Subventions de fonctionnement ⁽³⁾	14 000		9 000	
Total produits matrice	1 321 000	22	1 126 000	18

(1) Et autres produits dont la vente de composteurs à 20€

(2) Subventions d'investissements provenant du Conseil départemental, de l'Ademe, de la région pour la construction et les travaux de déchèteries, l'achat de bacs et l'acquisition de colonnes d'apport volontaire et de pavillons de compostage.

(3) Subventions de fonctionnement versées par le SMCNA bénéficiaire des aides de l'Ademe (pour 2020, ces aides n'ont pas été versées mais pourraient l'être ultérieurement)

Postes de recettes



Les recettes viennent principalement des Éco-organismes :

Eco-organismes	2019		2020	
	€ (arrondi)	%	€ (arrondi)	%
Citéo Emballages (ex. Eco-Emballages)	675 000	84%	630 000	84
Citéo Papier (ex. EcoFolio)	59 000	7%	59 000	7
ÉcoMobilier	35 000	4%	28 000	4
ÉcoSystèmes (DEEE)	32 000	4%	27 000	4
ÉcoTLC (textiles, linge, chaussures)	6 000	1%	6 000	1
Total	805 000		751 000	

Partie 2 > les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 11

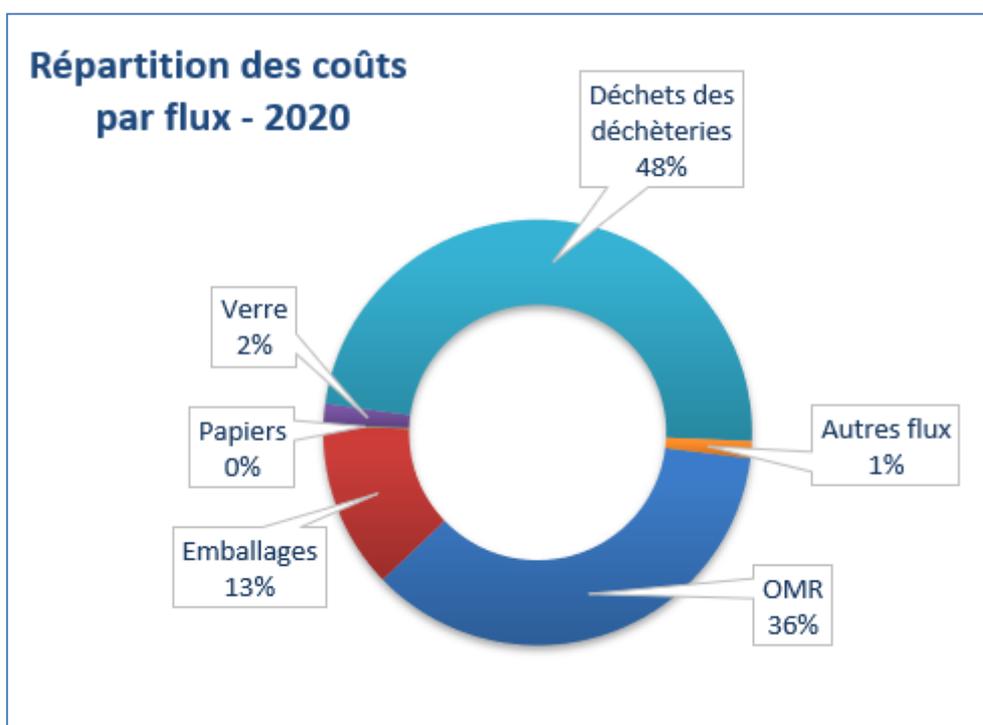
Coût des différents flux de déchets

11.1 La part relative des flux dans le coût du service public

Coût aidé k€ TTC	OMR ⁽¹⁾	Emballages	Papiers	Verre	Déchets des déchèteries	Autres flux ⁽²⁾	TOTAL
2018	1 602	550	-105	32	1 959	62	4 099
2019	1 635	582	-74	39	2 102	61	4 345
2020	1 689	593	-6	75	2 234	61	4 646

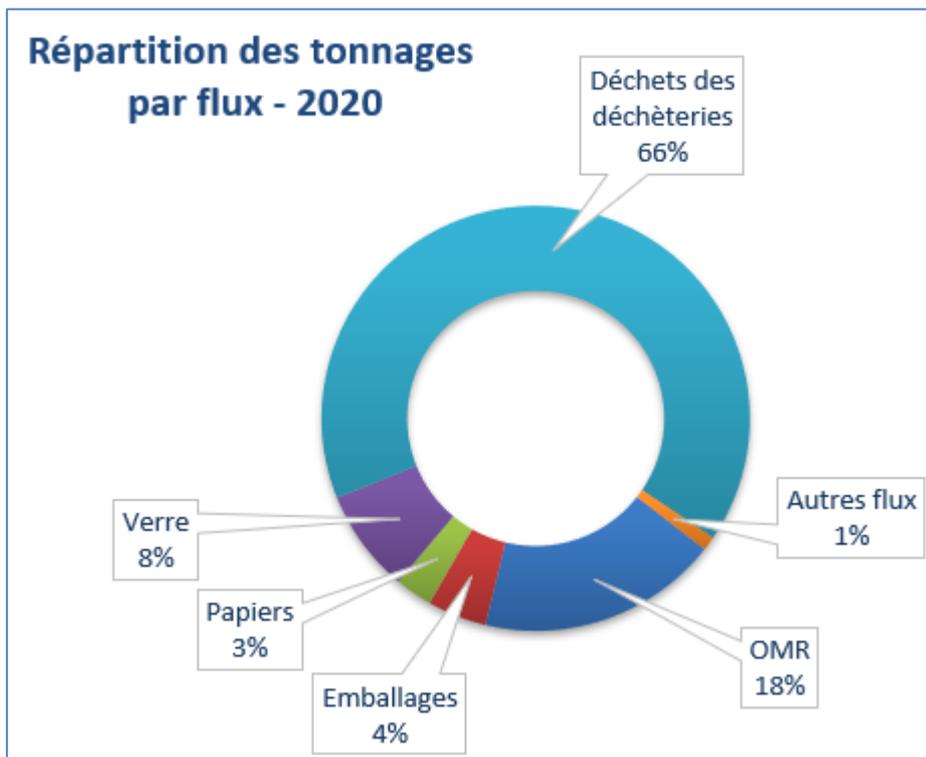
(1) OMR = Ordures Ménagères Résiduelles

(2) Dépôts sauvages + textiles



>> Les flux dont les coûts sont les plus élevés sont les déchèteries (49% des coûts) et les ordures ménagères résiduelles (37%).

Il est intéressant de rapprocher le coût du service des quantités des déchets collectés.



>> On constate ainsi que les ordures ménagères résiduelles, qui concernent 36% des coûts, représentent en revanche 18% des tonnages collectés.

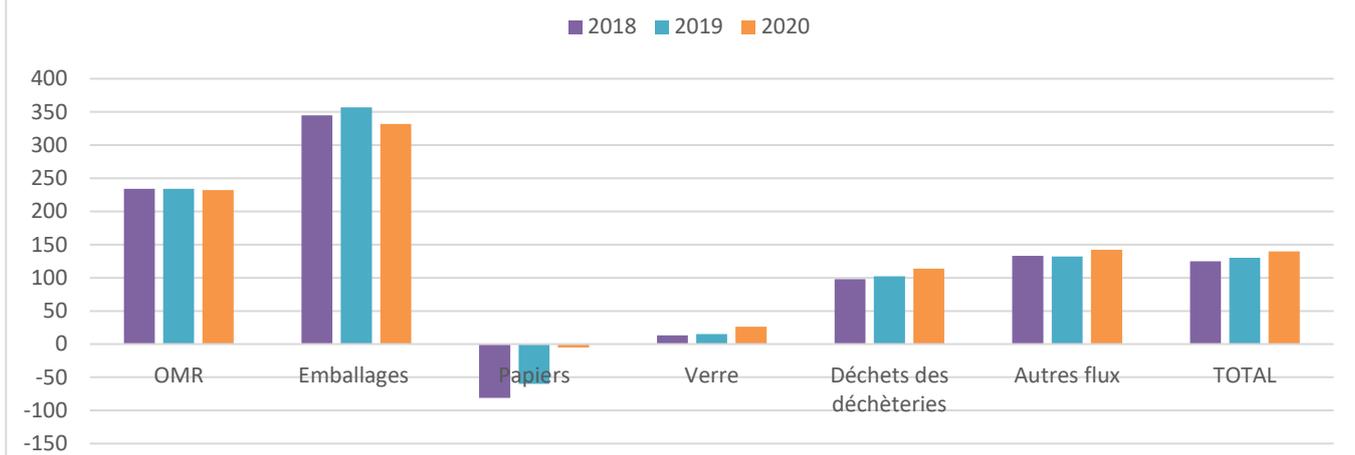
11.2 Le coût des différents flux ramenés à la tonne

Coût aidé k€ TTC/tonne	OMR ⁽¹⁾	Emballages	Papiers	Verre	Déchets des déchèteries	Autres flux ⁽²⁾	TOTAL
2018	234	345	-81	13	98	133	125
2019	234	357	-60	15	102	132	130
2020	232	332	-5	26	114	142	139

(1) OMR = Ordures Ménagères Résiduelles

(2) Dépôts sauvages + textiles

Evolution du coût à la tonne par flux



>> La baisse du coût à la tonne des papiers est à nuancer. En effet, la participation au tri sollicitée par le SMCNA est calculée à l'habitant et non à la tonne ce qui fausse le résultat. Le SMCNA ne facture donc pas le tri à la réalité des coûts.

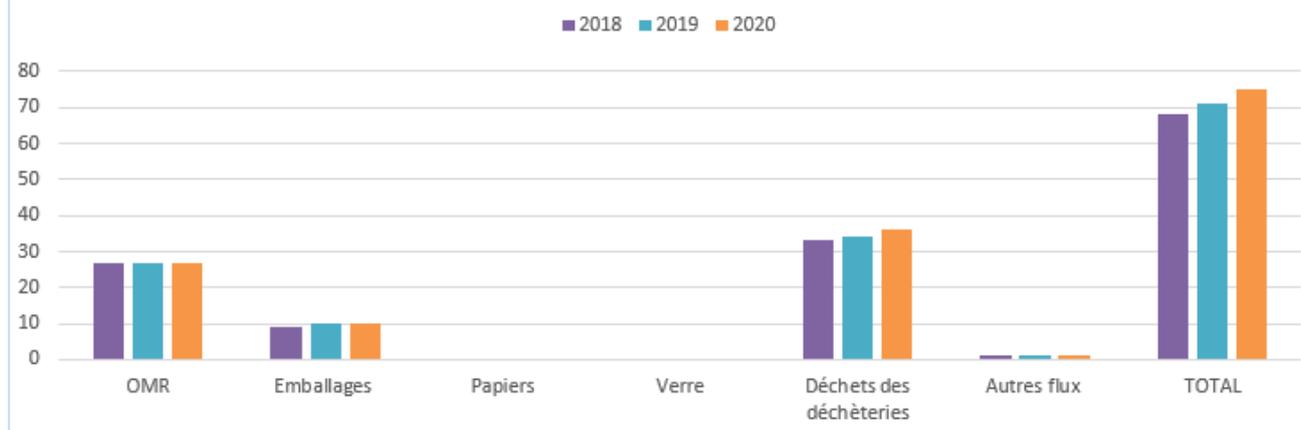
11.3 Le coût des différents flux ramenés à l'habitant

Coût aidé € TTC/hab	OMR ⁽¹⁾	Emballages	Papiers	Verre	Déchets des déchèteries	Autres flux ⁽²⁾	TOTAL
2018	27	9	-1.8	0.5	33	1	68
2019	27	10	-1.2	0.6	34	1	71
2020	27	10	0	1.2	36	1	75

(1) OMR = Ordures Ménagères Résiduelles

(2) Dépôts sauvages + textiles

Evolution du coût à l'habitant par flux



Pour comparer avec des ratios nationaux, il convient de considérer les coûts € **HT** (cf. coûts médians du référentiel national des coûts Ademe Mars 2017) :

	OMR	Emballages Papiers	Verre	Déchets des déchèteries	Autres flux	TOTAL
Coûts aidés CCEG € HT /hab (2019)	25 €	7 €	1 €	31 €	1 €	65 €
Coûts aidés CCEG € HT /hab (2020)	25 €	8 €	1 €	33 €	1 €	67 €
Référentiel national – Milieu mixte à dominante rural ⁽¹⁾	47 €	6 €	1.2 €	24 €		86 €
Référentiel national – Tout milieux ⁽¹⁾	53 €	10 €	1.8 €	21 €		93 €

(1) Référentiel national Ademe 2019 (données 2016)

>> Le coût à l'habitant sur la Communauté de communes est inférieur aux moyennes nationales. Le coût des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), faible par rapport au référentiel, est caractéristique des collectivités ayant mis en place une tarification incitative sur ce flux.

>> Sur le poste déchèterie en revanche, le coût est supérieur aux moyennes du fait des tonnages importants collectés.

Annexe

Flyer dates de collectes ponctuelles en déchèterie

À LA DÉCHÈTERIE je trie aussi !

erdregevres
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**DATÉS DES COLLECTES PONCTUELLES
1ER SEMESTRE 2021**

FERRAILLE, PNEUS, OBJETS RECYCLERIE, AMIANTE
ATTENTION ! EN DEHORS DE CES JOURS PROGRAMMÉS, AUCUN DÉPÔT NE SERA ACCEPTÉ.

FERRAILLE 3 m³ maximum par jour

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Nort-sur-Erdre	Sam. 9 Merc. 20 Sam. 30	Sam. 6 Merc. 17 Sam. 27	Sam. 6 Sam. 20 Merc. 31	Sam. 10 Sam. 17 Merc. 28	Merc. 5 Sam. 15 Sam. 29	Merc. 9 Sam. 19 Sam. 26
Notre-Dame-des-Landes	Merc. 6 Sam. 16 Sam. 23	Merc. 3 Sam. 20 Sam. 27	Merc. 10 Sam. 20 Sam. 27	Merc. 7 Sam. 17 Sam. 24	Merc. 5 Sam. 15 Merc. 26	Sam. 5 Merc. 16 Merc. 30
Sucé-sur-Erdre	Merc. 13 Sam. 30	Merc. 10 Sam. 20 Sam. 27	Merc. 3 Sam. 20 Sam. 27	Merc. 14 Sam. 24 Sam. 29	Merc. 12 Sam. 29	Merc. 16 Sam. 26
Petit-Mars	Merc. 13	Sam. 13	Merc. 17	Sam. 10	Merc. 19	Sam. 19
Vigneux-de-Bretagne	Sam. 16 Merc. 27	Sam. 13 Merc. 24	Sam. 13 Merc. 24	Sam. 3 Merc. 21	Merc. 12 Sam. 26	Sam. 5 Merc. 23
Saint-Mars-du-Désert	Sam. 23	Merc. 17	Sam. 13	Merc. 14	Sam. 22	Merc. 23
Grandchamp-des-Fontaines	Dépôts possibles tous les jours d'ouverture de la déchèterie					

PNEUS 4 pneus maximum

Grandchamp-des-Fontaines Samedi 20 mars

Notre-Dame-des-Landes Samedi 19 juin

PNEUS ACCEPTÉS :
• Véhicules légers
• Motocyclettes

ATTENTION :
Les pneus doivent être sans jante, non souillés et non remplis d'eau, de terre...

LES PNEUS REFUSÉS : pneus d'ensilage, agricoles et ceux de poids lourds / travaux publics

Création graphique de 10/10 Communauté de Communes

OBJETS RECYCLERIE 3 m³ maximum par jour

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Grandchamp-des-Fontaines	Dépôts possibles aux jours et aux horaires d'ouverture					
Vigneux-de-Bretagne	Dépôts possibles aux jours et aux horaires d'ouverture					
Dépôts possibles de 9h30 à 12h et de 14h à 16h aux déchèteries et aux jours suivants :						
Nort-sur-Erdre	Ven. 29	Ven. 26	Ven. 26	Ven. 23	Ven. 21	Ven. 18
Sucé-sur-Erdre	Sam. 30	Sam. 27	Sam. 27	Sam. 24	Sam. 22	Sam. 19

Vous pouvez également les apporter à la boutique solidaire de la Recyclerie à Nort-sur-Erdre. Retrouvez les autres boutiques (Blain, Savenay...), les objets acceptés et les horaires sur : www.recyclerienordatlantique.org

AMIANTE 1 m³ maximum par jour

	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Grandchamp-des-Fontaines	01 au 06	/	/	17 au 22	/
Notre-Dame-des-Landes	/	08 au 13	/	/	21 au 26
Nort-sur-Erdre	/	/	12 au 17	/	/

• Avant de venir en déchèterie, l'amiante doit être emballé ou filmé hermétiquement
• Seuls les déchets d'amiante liés sont acceptés
• L'agent d'accueil n'est pas autorisé à manipuler les déchets d'amiante.

erdregevres
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Retrouvez les prochaines dates de collecte et les horaires d'ouverture des déchèteries sur www.ccoeg.fr
Service Prévention et Gestion des Déchets
02 28 02 28 10 - dechets@ccoeg.fr